



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 3 et 17 février 2011
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68

RETOUR EN ARRIÈRE

Les décors de Noël ont été rangés, les sapins sont partis en fumée et déjà le printemps est devant notre porte ... mais pas si vite ...

Prenons juste le temps de revenir en arrière, arrêtons nous sur ce temps de Noël.

Stotzheim était paré de toutes ses lumières. Un sapin majestueux trônait sur notre place, il était magnifique. La crèche retrouvait ses quartiers.

Et la neige était au rendez vous. Un Noël blanc !!!!! Dame nature avait décidé de nous ralentir. Ouf, cela faisait longtemps.

Et c'est dans cette ambiance féérique que la commune a invité ses aînés à fêter Noël.

Rendez-vous était donné **dimanche 12 décembre** à la salle des fêtes. Un grand merci à l'ACASL d'avoir mis gracieusement à disposition la salle des fêtes.

98 personnes ont répondu présent à notre invitation et, parmi eux, les plus jeunes étaient ceux de la classe 1940.

Monsieur le Maire a accueilli ses convives en leur retraçant les événements de l'année 2010 écoulée ; puis suivit le déjeuner, servi par les conseillers municipaux.

Entre les différents plats un programme festif a été proposé :

- Fabienne avec ses talents de comédienne et de conteuse : Of elsassisch Madame !!!!
- Un montage vidéo, dans lequel Stotzheim était mis en valeur par des photos prises tout au long de l'année : fleurs, endroits insolites, 45^{ème} anniversaire du jumelage, le village sous la neige et des souvenirs de la fête de Noël 2009.

La journée se terminait petit à petit, et c'est à ce moment-là, comme le veut la tradition, que toute l'assemblée entonna les chants de Noël : carnets, répertoires, la chorale du conseil, tout était en place.

La magie de Noël avait opéré...



Brigitte JAEGLI
Adjointe au Maire

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2011

N° 1

RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE STOTZHEIM – PÉRIODE 1995-2011

- Entendu M. Didier EPP, de l'Office National des Forêts, qui expose au Conseil le bilan de la forêt communale de 1995 à 2011.
M. EPP présente également au Conseil les différentes possibilités d'aménagement forestier, en prévision du plan d'aménagement à constituer pour 2012-2032.
M. EPP informe des problèmes actuels de la forêt communale :
 - la maladie des chênes et frênes (chalara fraxinea) : la forêt communale de Stotzheim est principalement dotée de ces essences,
 - le plan de chasse est à revoir et les jeunes arbres à protéger : il y a beaucoup de gibier dans la forêt communale et, par conséquent, beaucoup de dégâts.
- M. Didier EPP et M. Pascal ZIRNHELD engagent ensuite une conversation concernant l'avenir du Grand Chêne et proposent différentes solutions. Ils mettent cependant en avant l'importance de le garder (même mort) et de raconter son histoire à l'aide de panneaux explicatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'organiser une réunion en Commissions Réunies avec les Associations de chasse et autres partenaires de la Forêt Communale pour fixer les projets d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2012 à 2032,
- DIT que le projet d'aménagement sera présenté par l'ONF lors d'un prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu les déclarations d'intention d'aliéner déposées par Me WALTER, notaire à EPPFIG, concernant :
 - la vente d'un immeuble bâti, de 783 m², cadastré section 6 parcelles 99/14 et 100/14, sis rue du Bas-Village, appartenant à la famille BOIRON,
 - la vente d'un terrain non bâti, de 1 234 m², cadastré section 6 parcelles 98/14 et 100/14, sis rue du Bas-Village, appartenant à la famille BOIRON,
 - la vente d'un immeuble bâti de 253 m², cadastré section 4 parcelles 93/32 et 92/32, sis rue du Quartier Central, appartenant à M. Adrien BAUMANN,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉTUDE PARCELLAIRE : VIABILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

- Entendu le Maire qui fait part au Conseil d'un projet d'études établi par le Cabinet Faber et Schaller pour la viabilisation d'un terrain communal cadastré section 51 parcelle 534, hors AFUA WOELFLI,
- Considérant qu'il est nécessaire de se renseigner concernant ce terrain (valeur, jurisprudence...),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de recueillir des informations concernant la valorisation du terrain et le contexte juridique,
- DÉCIDE de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT COSYLVAL

- M. le Maire présente au Conseil l'offre d'achat reçue de COSYLVAL, Coopérative des sylviculteurs d'Alsace, pour la coupe, débardage et vente de peupliers sur pied, à 20 €/m³ HT,
- Entendu M. Étienne WURRY, adjoint au Maire, qui informe le Conseil des prix du marché pour la coupe de bois,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la proposition de COSYLVAL pour la coupe, débardage et vente de peupliers sur pied, à 20 €/m³ HT,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET ÉCOLE : CHOIX DU PROJET CAUE

- M. le Maire présente au Conseil le projet établi par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour le projet école :

- La version n° 6 de base prévoit :

- 1) la réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle et élémentaire,
- 2) la réhabilitation de l'annexe qui abrite actuellement la salle de jeux, le préau et les sanitaires,
- 3) une extension en rez-de-chaussée (côté sud, vers la chaufferie) qui abritera un hall d'entrée, les sanitaires des maternelles, une salle de classe maternelle et l'escalier d'accès à l'étage.

La salle de jeux de l'annexe sera agrandie de 40 m². La salle de la classe maternelle située au nord-est est transférée dans l'extension pour de meilleures conditions de lumière et de vue.

- La version n° 7 de base avec extension prévoit :

- 1) la version n° 6 de base,
- 2) + le rajout d'une salle de classe à l'étage et d'un local attenant, au-dessus de l'extension en rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la version 6 et de demander une étude d'architecte pour la version 7.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

(13 voix pour la version 6 et l'étude de la variante version 7 et 1 voix pour la version 7)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 170 euros à chaque association locale en activité,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles qui seront inscrits au budget primitif 2011 comme suit :

- compte 60678 : Fournitures scolaires diverses : 2 326,00 €
(2 200,00 € crédits alloués en 2011 + 126,00 € crédits non utilisés en 2010)
- compte 60675 : Livres scolaires : 535,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 300,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 300,00 €
- compte 6065 : Bibliothèque : 850,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN POSTE EN FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,
- Considérant qu'en cas d'absence de la secrétaire, la Commune doit pouvoir assurer le travail à effectuer,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un emploi à temps partiel en filière administrative,
- DIT que la durée hebdomadaire de travail et le profil détaillé du poste seront établis en fonction des tâches à accomplir, en réunion Maire/Adjointes,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 chapitre 012,
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion et de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal et la publication, dès que le profil et la durée hebdomadaire de service seront établis,
- PRÉCISE que la création du poste fera l'objet d'une nouvelle délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL

MARIAGE :



Le 15 janvier 2011, M. Bilal BENABDI et Mlle Katia Marie Thérèse BAUMANN, domiciliés 16 A Quartier Central à STOTZHEIM.

DÉCÈS :



M. Marie Albert STRUB, domicilié 47 Bas-Village à STOTZHEIM, est décédé le 20 décembre 2010 à STRASBOURG, à l'âge de 63 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Déclaration préalable :

- Christian GUTHNECK : installation panneaux photovoltaïques, 1 rue du Piémont
- Christian OSTERTAG : installation panneaux photovoltaïques, 5 rue des Roses
- Alain BIDAL : prolongement toit pour abri, 14 route Romaine
- Christophe METZ : installation panneaux photovoltaïques, 2 chemin de Zellwiller



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Le calendrier des manifestations 2010 est inséré dans ce bulletin.

BATTUES DE CHASSE

L'Association de chasse du Grand Douglas organise une battue de chasse :

les jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 janvier 2011 en forêt (section 1 à 6).

L'Association de chasse Bussard organise une battue de chasse :

les samedi 29 et dimanche 30 janvier 2011 en forêt (section 7 à 33).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt durant cette période.



FIÈVRE HÉMORRAGIQUE AVEC SYNDROME RÉNAL

Questions/Réponses

1. Qu'est-ce que la fièvre hémorragique avec syndrome rénal (FHSR) ? Comment s'attrape-t-elle ?

La fièvre hémorragique avec syndrome rénal (FHSR) est une maladie due à des virus du genre hantavirus. Les espèces pouvant être infectées par ce virus sont les rongeurs (essentiellement le campagnol roussâtre et accessoirement le mulot à collier) qui vivent dans les forêts et parfois dans les bâtiments avoisinants. La transmission de rongeur à rongeur se fait par contact avec le virus qui est éliminé par la salive et les déjections de rongeurs atteints.

La maladie est transmise à l'homme à l'occasion de travaux ou de promenade en forêt ou en bordure de forêt. En effet, la contamination se fait en respirant le virus présent dans la poussière de bois ou la terre contaminées par les déjections des rongeurs infectés.

2. Quels sont les symptômes de cette maladie chez l'homme ?

Les premiers symptômes apparaissent une semaine à deux mois après la contamination.

Cette maladie se présente comme un syndrome grippal (fièvre parfois avec frissons, maux de tête), accompagné de douleurs (musculaires, abdominales, dorsales...) qui peuvent être importantes et d'éventuels troubles de la vue. Des signes hémorragiques discrets sont possibles (saignements des gencives, ecchymoses spontanées).

Elle est généralement bénigne, néanmoins des complications hémorragiques et rénales peuvent survenir, certains cas nécessitant une hospitalisation.

3. Quelle est la répartition géographique et la fréquence des cas ?



Ce virus est présent essentiellement dans le quart Nord-Est de la France, dans les régions Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Nord-Pas de Calais, Lorraine ; et également en Europe centrale depuis la Scandinavie et la Russie jusqu'en Allemagne. D'autres hantavirus se retrouvent aux États-Unis et sur le continent eurasiatique.

En France, on recense environ 50 à 100 cas par an (dont environ 50 % dans les Ardennes).

4. Quelles sont les personnes les plus concernées ?

Les personnes susceptibles d'attraper la maladie sont plutôt les personnes vivant à proximité d'une forêt et les personnes qui travaillent ou ont des activités en forêt, dans les zones géographiques touchées.

Les activités qui favorisent cette inhalation, et donc l'infection de l'homme, sont les travaux exécutés dans les bois ou à proximité, en particulier les manipulations de bois ou le nettoyage de locaux longtemps inoccupés, ainsi que toute activité qui met en suspension de la poussière ou de la terre (rénovation de vieux locaux poussiéreux, remblayage, etc.).

5. Que peut-on faire pour éviter d'être contaminé ?

Des précautions simples doivent être prises afin de diminuer le risque d'infection :

- éviter les contacts directs avec les rongeurs, vivants ou morts, ou leurs excréments ou leurs nids et porter au minimum des gants résistants et étanches en cas de manipulation de cadavres de rongeurs ;
- éviter de pénétrer dans des locaux fermés ou abandonnés en forêt ;
- limiter l'exposition aux poussières lors du nettoyage des locaux restés longtemps fermés ou inoccupés, susceptibles d'abriter ou d'avoir abrité des rongeurs : porter un masque, aérer et asperger d'eau (ou mieux, de désinfectant ou d'eau de javel) avant de nettoyer les sols. De préférence, utiliser l'aspirateur plutôt que le balai. Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.
- lutter contre la présence de rongeurs :
 - dératiser les habitations situées en forêt ou en bordure de forêt, ainsi que dans les granges, caves, remises... Deux techniques de dératissage peuvent être utilisées : la nourriture empoisonnée pour campagnols et mulots (vendue dans les jardinerie) à disposer en tas de 20 à 30 grammes le long des murs et à renouveler tant qu'ils sont consommés, et les pièges (tapettes classiques) appâtés avec un morceau de carotte. Quelle que soit la méthode employée, il est important de manipuler les cadavres et les appâts empoisonnés avec des gants de caoutchouc. Le mieux est ensuite de brûler les cadavres de rongeurs ou de les mettre dans un sac en plastique hermétiquement clos avant de les jeter à la poubelle ;
 - empêcher l'accès des rongeurs dans les habitations ;

- éviter de les attirer : protéger les aliments en les rendant inaccessibles aux rongeurs, éliminer les déchets en emballages hermétiques éliminer les abris utilisables par les rongeurs (stockage de bois...).

Pour les personnes susceptibles d'être en contact avec des rongeurs ou leurs excréments, et notamment les travailleurs, il est nécessaire de respecter les règles d'hygiène suivantes :

- se laver les mains (eau et savon), systématiquement avant les repas, les pauses, et en fin de journée de travail ;
- laver toute plaie, savonner, puis rincer, désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable, avant de manipuler du bois ou de travailler la terre en bordure de forêt ;
- nettoyer régulièrement les vêtements de travail, gants, bottes.

6. Que faire quand on craint d'avoir été contaminé ?

En cas de fièvre et de douleurs survenant même plusieurs semaines après avoir pratiqué des activités à risque dans les zones géographiques touchées, consulter rapidement un médecin en lui signalant cette activité ou le contact possible avec un rongeur ou ses excréments.

7. Quel est le traitement ?

Il est avant tout symptomatique parce qu'il n'existe pas de traitement spécifique.

FORUM « DÉCOUVERTE DES MÉTIERS » LE JEUDI 10 FÉVRIER 2011 À SÉLESTAT

Un **forum « Découverte des métiers »** aura lieu **le jeudi 10 février de 13 h 30 à 18 h à Sélestat aux Tanzmatten**. L'après-midi s'adresse aux demandeurs d'emplois, aux jeunes suivis par la Mission locale et aux salariés souhaitant s'informer dans les **4 secteurs d'activités** :

- bois et BTP,
- bouche, hôtellerie-restauration et grande distribution (vente de produits frais),
- industrie,
- agriculture, viticulture et sylviculture.

Les objectifs de cette manifestation sont de favoriser la rencontre directe avec des responsables d'entreprises, permettre une approche "métiers" concrète avec des démonstrations, fournir des informations sur les formations possibles menant à ces métiers, présenter les offres d'emplois et les offres d'apprentissage.

Venez participer à différentes animations tout au long de l'après-midi : tables rondes, démonstrations, atelier de Pôle emploi sur les méthodes de recrutement par simulation, ... :

- une **table ronde sur les métiers de l'industrie** aura lieu à 14 h ;
- une **présentation des métiers de la filière bois** aura lieu à 15 h 15 (par FIBOIS) ;
- une **conférence sur la qualification professionnelle** aura lieu à **16 h** avec une présentation de différents outils pour les demandeurs d'emploi et les salariés.

Entrée gratuite.

Pour tout renseignement : Marie DANGELSER, 03 88 92 12 10 ou m.dangelser@adac-selestat.com

N o u v e a u t e r r a i n
d e

BMX DIRT



STOTZHEIM

A côté du
terrain de foot

L'Association
" STOTZ RIDERS TEAM "

ouvre grandes les portes à

d e n o u v e a u x m e m b r e s

en organisant dans les prochaines semaines des

journées découvertes du BMX

encadrées par le Vice-champion du monde

Luc Koehler

Au programme :

- Aménagement définitif du terrain
- Sensibilisation à la sécurité
- Vérifications et réglages du vélo
- Préparation physique du pilote
- Approche des différents tremplins et sauts



ATTENTION IMPORTANT

Le choix des dates dépendant essentiellement des conditions climatiques
et la réalisation pratique des sauts nécessitant impérativement une licence du club,
adressez-vous directement au 06.83.91.37.71